Modèles d'assurance CASAMED

Les modèles d'assurance alternatifs de ÖKK vous permettent d'économiser sur les primes. La différence par rapport à l'assurance de base classique réside dans le fait que c'est vous qui déterminez votre premier interlocuteur en cas de questions se rapportant à la santé: centre de télémédecine, pharmacie, médecin de famille ou centre HMO. L'élément central est l'intelligence artificielle de l'appli Medgate, dans laquelle le plan de traitement numérique peut être consulté.

CASAMED SELECT

Vos premiers interlocuteurs sont les spécialistes Medgate. Vous pouvez les contacter par téléphone ou via l'appli Medgate 24 heures sur 24.

Mais vous pouvez également consulter en premier lieu une pharmacie partenaire de ÖKK.

Pharmacies partenaires ÖKK: www.oekk.ch/pharmacies-partenaires Medgate: www.medgate.ch

CASAMED 24

Vos premiers interlocuteurs sont les spécialistes Medgate. Ils vous conseillent 24 heures sur 24, via l'appli Medgate, par téléphone ou par vidéo.

Medgate: www.medgate.ch/fr-ch/medgate

CASAMED MÉDECIN DE FAMILLE

Le premier interlocuteur est toujours votre médecin de famille que vous avez choisi auparavant sur la liste des médecins de famille de ÖKK.

Liste des médecins de famille de ÖKK: www.oekk.ch/medecins

CASAMED HMO

HMO est l'abréviation de Health Maintenance Organization (organisation pour le maintien de la santé). Le premier interlocuteur dans ce modèle est toujours votre médecin du centre HMO.

Le centre HMO proche de chez vous: www.oekk.ch/hmo

Fonctionnement de CASAMED

En tant qu'assuré affilié au modèle CASAMED, vous vous adressez toujours, en cas de problème de santé et pour toute question se rapportant à la santé, en premier lieu à votre interlocuteur et vous l'informez que vous êtes un assuré CASAMED. Le médecin ou le pharmacien vous conseille et détermine la suite du traitement. Si nécessaire, votre interlocuteur CASAMED vous envoie chez un autre médecin, un spécialiste ou dans un hôpital.

ÖKK Kranken- und Unfallversicherungen AG Bahnhofstrasse 13, Case postale, 7302 Landquart info@oekk.ch, 0800 838 000

□ Modèle standard (libre choix du médecin)

L'assurance à l'esprit grison.





Changer de modèle d'assurance

Vous êtes déjà au bénéficie d'une assurance de base chez ÖKK et désirez changer de modèle d'assurance? Choisissez la variante d'assurance désirée et renvoyez-nous le talon.

Prénom:	Nom:
Rue, n°:	NPA, lieu:
N° d'assuré:	
Le changement s'applique-t-il aussi aux autres membres de la famille? Si tel est le cas, à qui?	
□ CASAMED SELECT	
□ CASAMED 24	
CASAMED MEDECIN DE FAMILLE, médecin de famille (nom, lieu):	
□ CASAMED HMO, centre HMO (nom, lieu):	

Exceptions

Il y a des situations où vous ne devez pas vous adresser tout d'abord à votre interlocuteur de CASAMED. En font partie les consultations chez

- votre ophtalmologue pour les examens de contrôle
- votre gynécologue pour les examens de contrôle et l'assistance obstétrique
- votre pédiatre jusqu'au 16^e anniversaire

Les cas d'urgence sont également exceptés. Si, en cas d'urgence, vous ne pouvez pas consulter le service de télémédecine, la pharmacie, votre médecin de famille ou le centre HMO, vous vous adressez au médecin ou à l'hôpital le plus proche. ÖKK prendra en charge les coûts d'un traitement médical d'urgence. Après le traitement d'urgence, vous informez votre interlocuteur CASAMED (dans les 20 jours) et vous discutez avec lui de la marche à suivre. Vous évitez ainsi que les coûts soient mis à votre charge.

Délégation à d'autres médecins

Si vous voulez consulter d'autres médecins au lieu du service de télémédecine, votre pharmacie, votre médecin de famille ou votre centre HMO, vous avez besoin d'un avis de délégation établi à l'avance. Vous devez assumer vous-même les coûts des traitements et opérations qui sont effectués sans délégation. Si vous vous adressez à d'autres médecins qui ne sont pas prévus dans le modèle CASAMED que vous avez choisi, ÖKK peut vous transférer dans la variante d'assurance avec libre choix du médecin.

Factures de médecin/justificatifs de remboursement

Vous envoyez vos factures de médecin et vos justificatifs de remboursement à ÖKK. En pharmacie, chez les spécialistes et dans les hôpitaux, vous présentez votre carte d'assuré ÖKK.

Séjours à l'étranger

En cas de séjour à l'étranger de plus de six mois, vous vous adressez à temps à votre agence ÖKK. Vous serez transféré dans la variante d'assurance avec libre choix du médecin pour la fin du mois en cours.

Changer de modèle d'assurance

Les assurés avec une franchise ordinaire (CHF 300 pour les adultes/CHF 0 pour les enfants) peuvent passer du modèle standard (libre choix du médecin) au modèle CASAMED au début d'un mois civil. Pour les assurés avec une franchise plus élevée (franchise à option), le passage à un modèle CASAMED n'est possible qu'au début de la nouvelle année civile. Dans ce cas, le changement doit être communiqué à ÖKK au plus tard le 30 novembre.

Si vous êtes assuré(e) dans le modèle CASAMED et souhaitez à nouveau passer au modèle standard, vous ne pouvez le faire qu'au 1er janvier (notification jusqu'au 30 novembre).

Un changement de modèle CASAMED est toujours possible au 1^{er} janvier de l'année civile suivante (communication jusqu'au 30 novembre).

ÖKK Kranken- und Unfallversicherungen AG Bahnhofstrasse 13, Case postale, 7302 Landquart info@oekk.ch, 0800 838 000

L'assurance à l'esprit grison.







GAS/ECR/ICR

Nicht frankieren Ne pas affranchir Non affrancare 50583782 000002

DIE POST 🖔

ÖKK
Bahnhofstrasse 13
Case postale
7302 Landquart